



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3595

Approbation d'un protocole financier tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, pour l'année 2018

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3595 - APPROBATION D'UN PROTOCOLE FINANCIER TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE LYON, LA METROPOLE DE LYON ET LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON, POUR L'ANNEE 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, et la création de la Métropole de Lyon, celle-ci s’est substituée au Département du Rhône en tant que membre de droit du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR).

En 2016 et 2017, vous avez approuvé la signature de protocoles financiers annuel et tripartite fixant les montants et modalités de versement des contributions des deux collectivités membres, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Pour l’année 2018, un nouveau protocole annuel tripartite entre le Syndicat mixte et les deux collectivités membres, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon vous est proposé.

Cet accord entre les parties permettra au Conservatoire de Lyon de remplir au mieux ses missions d’établissement d’enseignement artistique dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre auprès de ses 2 500 élèves : qu’il s’agisse de l’enseignement artistique initial, pour des jeunes de 6 à 20 ans, mais également d’amorcer des enseignements pré-professionnalisant pour des élèves étudiants qui préparent les écoles supérieures de musique que sont les CNSMD de Lyon et Paris ou les écoles de pays étrangers.

Pour 2018, la Ville de Lyon s’engage à assurer une participation financière qui progresse de 0,7 %, pour s’établir à 7 429 996 €. Ce montant correspond à 65 % du budget de fonctionnement du Conservatoire, qui s’élève en fonctionnement en 2018 à 11 394 935 €.

La Métropole de Lyon participe, en 2018, à hauteur de 1 719 907 €, montant stable par rapport à la contribution 2017.

A la contribution principale, la Ville de Lyon ajoute une participation financière de 892 829 € destinée à l’intervention musicale en milieu scolaire dans les écoles primaires publiques de Lyon. Ces interventions sont faites par des musiciens salariés du CRR formés spécifiquement pour cette mission dans les CFMI (Centres de formation des Musiciens Intervenants). Cette participation fait l’objet d’une convention triennale entre la Ville et le Conservatoire votée au Conseil municipal de décembre 2015.

Rappelons également que la Ville de Lyon met à disposition du Conservatoire des locaux situés à Fourvière d’une valeur estimée à 848 325 €(valeur INSEE 2° trimestre 2017).

Vu le protocole financier pour l’année 2018 ;

Oui l’avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Le protocole financier pour l'année 2018 susvisé, établi entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon est approuvé.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits 2018 de la Direction des Affaires Culturelles, programme SOUTIENAC, opération ENBACRR, fonction 311, ligne de crédit 83800, article 65548.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER